

LE DISPOSITIF DE FORMATION

I - RAPPEL

- **Modules théoriques**

Les objectifs sont d'appréhender :

- la fonction audit et la méthodologie pour conduire une mission d'audit sur le terrain à travers notamment une étude de cas.
- les thématiques spécifiques comme la comptabilité, la fraude et les systèmes d'information visant la professionnalisation.

Les modules se déroulent à Paris en journée d'étude (résidentiel pour le module 2 à Paris ou Rouen).

- **Séminaires**

Les séminaires font partie intégrante du dispositif pédagogique. Ces temps de formation spécifiques traitent d'aspects particuliers de la formation. Ils sont adaptés à la progression pédagogique de chaque promotion.

Le séminaire d'accueil et le séminaire 3 sont organisés en partenariat avec l'A.CO.R.S (Audit et Conseil des Organismes Sanitaires et Sociaux). Le séminaire d'accueil se déroulera à la Presqu'île de Giens.

Les séminaires 1, 2 et 4 se déroulent à Paris en journée d'étude.

- **Mission d'audit tutorée**

D'une durée d'environ 20 jours sur une période de 7 semaines, elle est réalisée par un binôme stagiaire/ tuteur dans un organisme de l'Institution autre que l'organisme d'origine du candidat. Elle permet de mettre en application les apports méthodologiques et théoriques de la formation. Le tuteur qui accompagnera le stagiaire lors de sa mission tutorée est un auditeur issu de l'A.CO.R.S.

- **Mission d'audit en autonomie**

D'une durée d'environ 20 jours sur une période de 6 semaines, elle est définie par la Direction de l'organisme du stagiaire. Son objectif est de permettre au stagiaire de mettre en œuvre les compétences acquises lors des phases précédentes et de réaliser seul une mission d'audit.

J'attire votre attention sur les thématiques des missions en autonomie. A cet effet, les missions d'audit d'organisation et/ou d'audit qualité sont à exclure dans le cadre de cette formation initiale. Il conviendra de proposer un audit de processus permettant de s'assurer des capacités d'un stagiaire, encore en apprentissage, à réaliser une mission en autonomie.

Chaque phase du dispositif fait l'objet d'une évaluation s'appuyant sur les savoirs, savoir-faire et savoir-faire relationnels du référentiel d'auditeur interne, issu du Répertoire des Métiers de la Sécurité sociale. La certification finale s'appuie sur la progression du stagiaire dans l'acquisition des capacités/compétences minimales pour exercer le métier d'auditeur interne.

II - ORGANISATION DE LA FORMATION

Réunion d'échanges et d'information :

Une réunion est prévue en amont du dispositif de formation entre les directions des candidats et le Crfp de Rouen afin de présenter les modalités pratiques et pédagogiques qui régissent le dispositif.

Cette réunion qui sera organisée à distance aura lieu le 19 septembre 2013 de 14 à 16 heures via l'outil ATT Connect.

Equipement informatique :

Le suivi des modules théoriques nécessitera que chacun des stagiaires soit équipé d'un micro-ordinateur portable équipé des logiciels bureautiques (Word, Excel et Powerpoint) nécessaires aux travaux de sous-groupes.

Ce micro-ordinateur ou à défaut, un poste fixe dans l'organisme d'appartenance du stagiaire devra être équipé d'une connexion internet.

Congés :

Il est demandé aux futurs stagiaires de la formation de respecter le calendrier de la formation pour prévoir leurs périodes de congés en dehors des plages réservées aux modules théoriques, aux séminaires et aux missions tutorées et en autonomie.

NB : Tout congé pris durant un module, un séminaire ou durant la mission tutorée entraînera l'annulation de la participation du stagiaire à la formation. Le coût des journées de formation déjà suivies restant dû.

Prise en charge des frais :

Lors de la mission tutorée, les frais inhérents à la restauration, à l'hébergement et aux déplacements sont à la charge de l'organisme d'appartenance du stagiaire.